

Brignais, le 27 avril 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : xx
Contre : xx
Pour : 36

**Objet :
Partenariat économique –
Convention économique et
subvention des partenaires.**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le 22 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 15 mars 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe GILLET

Pouvoirs :

Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET

Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Audrey PLATARET

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Pascale MILLOT

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

Agnès BERAL donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION N°2022-30

L'année 2021 a permis de conforter le schéma d'accueil des entreprises en réaffirmant une stratégie économique, en lien avec le projet de territoire, visant à renforcer l'offre d'accueil des entreprises et favoriser la diversification des emplois sur le territoire, en intégrant une logique de développement économique en complément des actions foncières (concrètement passer d'un SAE à un schéma de développement économique).

Les axes prioritaires sont les suivants :

1 - Un territoire de coopération économique entre les entreprises, accompagner la place de l'industrie et des activités servicielles dans une économie d'innovation et de coopération tout en pérennisant une structure économique équilibrée et structurée,

2 - Définir une stratégie de développement économique en fonction des capacités d'accueil du territoire en cohérence avec l'armature économique, et mettre en place une stratégie de renouvellement de l'offre foncière et immobilière sur le territoire,

3 - Optimisation de l'usage du foncier pour répondre aux demandes d'implantation ou transfert des entreprises via des opérations d'aménagement foncière et de requalification/réhabilitation/Recomercialisation des offres immobilières,

4 - Impulser une dynamique filière pour maximiser les synergies entre les entreprises du territoire des grands groupes, au PME/PMI et startup,

5 - Positionner le territoire, sur un plan économique, comme interface de coopération entre la Métropole et le nouveau Rhône (notamment COPAMO, CCVL et les territoires de l'Ouest lyonnais),

6 - Développer une meilleure offre de services aux entreprises et aux salariés, notamment en lien avec la notion d'emploi, de marques employeurs

7 - Accompagner la transition environnementale et énergétique des acteurs économiques,

8 - Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprise

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 7 décembre et du 1er Février 2022 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2020, du comité des partenaires rencontres avec l'ensemble des partenaires le 1er Mars 2022 pour valider les bilans et les objectifs, et l'avis favorable cette dernière pour reconduire l'intégralité du programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2022.

Le budget primitif 2022 (ch. 65) prévoit le versement des subventions prévus le budget ci-dessous :

1 - La CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne

Le partenariat mis en place avec la CCI Lyon Métropole concerne plus spécifiquement :

L'organisation et l'animation d'un programme de réunions collectives thématiques délocalisées au sein de la pépinière à destination des créateurs et jeunes entreprises de la CCVG, 1 journée réseau « CCI Business » au Briscope en fin d'année 2022, contribution au programme d'animation économique du territoire (journée numérique, animation territoire d'industrie...)

La mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) s'agissant d'engager sur une première d'année des actions de sensibilisation des entreprises sur cette démarche visant à mettre en commun des ressources (partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières) en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique.

L'organisation de rencontres entreprises et sensibilisation sur des actions de la mobilité, de l'énergie et de l'innovation pour les industries, PME et PMI.

La participation de la CCI aux comités d'agrément et de suivi de la pépinière 1 fois par mois (1 élu+1 technicien).

La communication et la prescription de la pépinière et de l'espace création d'entreprise de la CCVG (articles dans la newsletter de la CCI).

Il convient également de prévoir une action complémentaire conditionnée par des nouvelles entrées d'entreprises à la pépinière constituée d'un accompagnement collectif de type "CCI entrepren'up", d'un accompagnement individuel mené par des experts sur la base de 5 rendez-vous.

Cf. annexes :

Bilan CCI Lyon Métropole 2021

Projet de convention CCVG-CCI Lyon Métropole - 2022

2 - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône a pour vocation de conduire une politique destinée à favoriser la création et le développement de l'artisanat sur les territoires. L'intérêt d'une telle politique sur notre territoire a conduit la CCVG à conclure un partenariat étroit avec la CMA du Rhône pour mettre en place des actions dédiées aux porteurs de projet et jeunes entrepreneurs de l'artisanat dès 2009.

C'est pourquoi la CCVG appuie depuis plusieurs années les actions de la CMA auprès des entreprises artisanales de son territoire via une subvention annuelle. En 2022, elle porte sur les actions suivantes :

Réalisation de rendez-vous d'accompagnement au sein de l'espace création

Développer un programme d'ateliers à destination des créateurs et jeunes entreprises artisanales de la CCVG : « ateliers dédiés aux créateurs et jeunes entreprises de la Vallée du Garon » : programme de réunions d'information thématiques animées par la CMA réparties sur l'année

Commercialisation et promotion de l'offre immobilière de la pépinière

Suivi pépinière, post-pépinière, aide à la fiabilisation des dossiers en amont de la pépinière

Mise d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur les démarches éco-énergie via l'action EcoDéfis

Sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat via l'action l'artisanat fait son cinéma.

La participation de la CMA aux comités d'agrément et de suivi de la pépinière 1 fois par mois (1 élu+1 technicien).

Communication sur l'espace création d'entreprise et sur la pépinière de la CCVG (newsletter, emailing, prospection terrain et téléphonique).

Accompagnement individuel des entreprises de la pépinière : mise à disposition du passe « CMA liberté », diagnostic d'approche globale (DAG) et rendez-vous avec des experts sur des thématiques prescrites.

Cf. annexes :

Bilan CMA du Rhône 2021

Projet de convention CCVG-CMA Lyon - 2022

3 - Association Rhône Développement Initiative

L'Association RDI (Rhône Développement Initiative) sollicite la CCVG en 2022 pour une participation financière dédiée à l'abondement du fond de garantie France Active.

En mai 2009, le Conseil Communautaire de la CCVG a décidé d'adhérer à l'association Rhône Développement Initiative et de contribuer financièrement à la mise en place du fond de prêt d'honneur et de garantie, à l'instar de l'ensemble des communautés de communes du territoire constituant le périmètre d'intervention de RDI.

L'objectif d'intervention de RDI est d'aider les porteurs de projets à financer leurs projets en facilitant l'accès au crédit bancaire.

Sur l'année 2021, l'antenne RDI couvrant le territoire des monts et coteaux du lyonnais a pour le territoire de la CCVG :

Accompagné 10 dossiers et présenté et accordé les aides demandées pour 8 projets en comité

Ces projets représentent 18 emplois créés ou maintenus

Sur ces dossiers RDI a accordé 7 garanties sur emprunt bancaire pour un montant de 262 440€, et 14 prêts d'honneur d'un montant global de 86 690 €, un prêt d'honneur Agricole de 15 000€ et deux prêts Star'Up and Go pour 39 310 euros.

La CCVG est sollicitée pour un montant de subvention de 6 000 euros pour les actions RDI en 2022. Cette participation s'inscrit dans le cadre du financement SRDEII de la région.

Cf. annexes :

Bilan activité RDI 2021

Projet de convention 2022 dédiée à l'abondement du fond de prêt d'honneur RDI

4 - L'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise

En mars 2017, la CCVG s'est engagée dans le partenariat auprès de l'ADERLY. Dans un but d'intérêt général, le souhait de la CCVG est d'accompagner la feuille de route de développement économique inscrite dans le schéma d'accueil des entreprises, de profiter de l'expertise et du rayonnement de l'association pour promouvoir et concrétiser l'implantation d'entreprises sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit également dans un travail de mise en réseau à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Aderly s'engage à :

- proposer à la CCVG les projets susceptibles de s'implanter dans son périmètre, parmi la centaine de projets que l'agence étudie chaque année. Elle accompagnera la CCVG dans l'élaboration de la réponse conjointe au cahier des charges de l'entreprise et assurera le suivi complet du projet auprès du prospect,
- mettre à disposition un Conseil en prospection/implantation qui sera correspondant auprès de la CCVG et assurera le lien avec celle-ci pour le suivi des projets d'implantation,
- intégrer le territoire de la CCVG dans l'offre globale de communication de l'Aderly

Concrètement, l'implication de l'Aderly s'est concrétisée en 2021 par :

La mise à disposition d'informations en expertise en immobilier d'entreprises et d'information sur les typologies de demandes. ;

L'orientation de prospectes (Une dizaine de prescription territoriale dont 3 visites sur le territoire...)

Veille économique sur les projets immobiliers d'entreprises endogènes,

Des échanges et rencontres régulières de point d'avancement avec les services et / ou les élus.

Pour l'année 2022, l'accent sera porté sur la commercialisation des derniers fonciers disponibles (dont terrain de Chaponost, LW3) et offres immobilières diffuses et le retour d'expérience pour alimenter la stratégie économique du territoire et le positionnement des futurs équipements économiques avec possibilité de :

Détecter, prospecter et implanter de projets exogènes en étant de plus en plus ciblé (activités à implanter) pour répondre aux besoins du territoire et des acteurs économiques locaux

Accompagner des entreprises du territoire qui ont un projet de développement avec relocalisation nécessaire (volet immobilier) ;

Accompagner les entreprises à fort potentiel (technologique, emploi, innovation) du territoire en faisant bénéficier des expertises développées au sein de l'Aderly (ingénierie financière, ressources humaines et mise en réseau filière) ;

Accompagner des entreprises en difficulté ou qui ont des besoins de structuration en allant chercher investisseurs et partenaires extérieurs ;

Possibilité de mutualiser, coordonner ou dupliquer ce qui se fait sur les territoires : rencontre entre territoires, partage des bonnes pratiques.

Cf. annexes :

Bilan ADERLY 2020

Projet de convention CCVG-ADERLY- 2021

5 - Association ABCIS, réseau des entrepreneurs et dirigeants d'entreprises

En juin 2017, l'association ABCIS a fait évoluer son accompagnement des entreprises du territoire, et s'est inscrite dans le dispositif d'accompagnement de la pépinière de la vallée du Garon, et plus globalement de la stratégie économique de la CCVG.

L'ABCIS souhaite tout d'abord profiter de son gisement d'entrepreneurs pour développer un accompagnement bienveillant auprès des créateurs d'entreprises. L'association propose de mettre en place des rendez-vous entre les entreprises de la pépinière et les acteurs locaux, de participer aux événements organisés au sein de la pépinière (Lab des possibles, les 10 de la pépinière, ...).

La CCVG, au titre du soutien à l'animation économique du territoire, accompagne l'association dans son programme d'actions économiques (rencontres interentreprises, promotion des activités économiques et des métiers auprès des jeunes et futures salariés et/ou entrepreneurs...)

L'association ABCIS

Cf. annexes :

Projet de convention CCVG-ABCIS - 2021

6 – Association d'entreprises SOLEN

Le partenariat entre l'association SOLEN et la CCVG a pour objectifs :

L'animation et l'accompagnement des entreprises au sein de la pépinière par SOLEN et mise en réseau avec les acteurs du territoire.

Développer l'attractivité économique du territoire en répondant aux objectifs des entreprises de la pépinière, et plus globalement des entreprises du territoire.

Partager et communiquer sur les actions menées par les deux parties.

Cf. annexes :

Projet de convention CCVG- SOLEN - 2021

7 – Sud-Ouest emploi

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon a tissé, depuis quelques années, un début de partenariat avec l'association Sud-Ouest Emploi pour déployer, auprès des entreprises du territoire, des actions d'animation en matière de ressources humaines et des actions de promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Sud-Ouest Emploi assurera pour l'année 2022 la promotion des actions, la gestion des inscriptions, l'animation et l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires, et plus largement le cas échéant, contribuera à la diffusion du programme d'actions de la CCVG dans son réseau.

Pour l'année 2022, Sud-ouest emploi s'engage à :

Assurer un appui RH auprès des TPE / PME de la CCVG

Assurer un programme d'animation et d'information auprès des entreprises du territoire autour des thématiques (recrutement, marque employeur, outils de recrutement, RSE, sourcing..) dans le cadre d'une démarche « club RH »

Développer la responsabilité sociétale des entreprises (démarche RSE)

Booster l'attractivité économique des secteurs employeurs du territoire et des métiers en tension- opération « Bus de JOB »

Booster la marque employeur des entreprises de la CCVG

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le Bilan d'action 2021 listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- D'approuver l'attribution des subventions suivantes :
 - CCI Lyon Métropole : 18 473€ (+ 4000 € en option)
 - CMA du Rhône : 9 500 € (+ 4000 € en option)
 - Sud-Ouest emploi : 15 000 euros
 - Rhône Développement Initiatives : 6 000 €
 - ABCIS : 3 000 €
 - SOLEN : 3 000 €
 - ADERLY 10 000 €

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/04/2022,
GAUQUELIN Françoise

